



# **Intervention APAQ Mercredi 3 avril 2019 à Grand-Quevilly**

**Intervention de JB de Prémare  
sur le Marché Global  
de Performance**



## Plan suivi

- Pourquoi un nouveau type de marché global ?
- Rôle du maître d'ouvrage dans le MGP
- Les avantages pour les collectivités locales
- Les avantages pour l'entreprise
- Les conditions de sa réussite
- Un travail de pédagogie et de conviction
- Marché global de Chateaugiron (Ille et Vilaine)



## Pourquoi un nouveau type de marché global ?

- Quelle est la réalité aujourd'hui ?

- || → Une paupérisation économique et technique

- Une réflexion de la Profession de longue date

- || → Faire bouger les lignes

- Inspirée de ce qui se passe à l'étranger ou dans d'autres secteurs

- Pour faire mieux avec moins !

- Une opportunité contractuelle issue de la transposition de la directive « Marchés »



- Le marché global de performance

- Un **maitre d'ouvrage fort**, recentré sur ses missions



Pas de transfert de maîtrise d'ouvrage

Il définit le programme fonctionnel

- Une entreprise stimulée, choisie et rémunérée selon la **performance** et l'innovation (Forfait) sur la base **d'indicateurs** mesurables :



L'entreprise définit les moyens techniques et organisationnels de la mise en œuvre du programme

- Un marché qui associe plusieurs métiers (travaux et services, voire la conception)

- Un **délai contractuel** minimum mais « raisonnable » (5 à 7ans).



## Quels avantages pour les collectivités locales ?

- Permettre à une collectivité locale d'associer plusieurs opérations de travaux et/ou exploitation **dans un même contrat** pour une durée déterminée.
- Garder sa qualité de maîtrise d'ouvrage et **définir le programme fonctionnel**
- Confier à l'entreprise ou au groupement d'entreprises tout ou partie du choix **des moyens techniques pour la mise en œuvre** du programme fonctionnel.
- Stimuler **les capacités d'innovation et organisationnelles** des entreprises tout en gardant la **maîtrise du calendrier et des moyens de contrôle**.
- « **Sanctuariser** » le **budget nécessaire** à l'entretien de son patrimoine de voirie.
- Une partie des risques assurée en marché classique par la collectivité locale est transférée à l'entreprise du fait de la **contractualisation des performances**.





## Quels avantages pour les entreprises ?

- Part d'initiative importante : si l'entreprise a la responsabilité des moyens pour la mise en œuvre du programme fonctionnel
- Visibilité des commandes sur une durée plus longue (5 ans minimum)
- Maîtrise du planning et du plan de charge pluriannuel
- Innovation stimulée
- Motivation de l'entreprise par l'obligation contractuelle de satisfaire aux objectifs de performance tant pour les travaux que pour les prestations de services



## Les conditions de sa réussite ?

- Un bon diagnostic et une vision des attentes en termes de services et de gestion patrimoniale
- Une bonne connaissance de ce qui est dépensé
- Efficience travaux: Pas de surqualité/ la bonne technique au bon moment au bon endroit
- Des indicateurs de performance pertinents et mesurables
- Un bon équilibre entre l'initiative d'entreprise et son encadrement
- Un type de marché ciblé avec une vraie capacité de maîtrise d'ouvrage
- Un périmètre bien défini
- Une vraie réflexion sur le rôle et la place de l'ingénierie



- Un travail de pédagogie et de conviction
- Travail Routes de France/IGD/FNTP
  - || → Publication d'un cahier des charges type
- Travail au sein de l'IDRRIM :
  - || → Rédaction d'un document d'information « Du bon usage des MGGP en routes et voiries : recommandations » - [https://www.idrrim.com/ressources/documents/11/6523-2019\\_GuideMarcheGlobauxPerf\\_VF.pdf](https://www.idrrim.com/ressources/documents/11/6523-2019_GuideMarcheGlobauxPerf_VF.pdf)
- Promotion au niveau national et régional
  - Colloques et Tables rondes lors de Salons de Maires national et région
  - Présentation dans la Somme lors d'une manifestation de maires relative à l'intercommunalité (Cible ZA)
  - Appels à candidature pour expérimentation
  - Premier MGGP Voiries signé en Bretagne à Chateaugiron





## Marché global de performance: Exemple de Châteaugiron

➡ Périimètre : la diversité des prestations

➤ Le rôle assigné au titulaire en matière de conception est essentiel : **adaptation, dimensionnement, remise à niveau réglementaire et plans** concernant les **prestations** suivantes :

- ✓ Chaussées, trottoirs, chemins
  - ✓ Réseaux d'eaux pluviales
  - ✓ Signalisation verticale et horizontale
  - ✓ Signalétique
  - ✓ Mobilier urbain
  - ✓ Espaces verts
  - ✓ Viabilité hivernale (sablage, déblaiement)
  - ✓ Sécurité (patrouilles)
  - ✓ Gestion du domaine public (*coordination*)
- Sans oublier les phases de **réalisation, exploitation** et contribution auprès du maître d'ouvrage (*domaine public*).



## Marché global de performance: Exemple de Châteaugiron

### Procédures possibles

- **Des procédures différentes en fonction des seuils**
- **Au-dessus du seuil européen 5 448 000 € HT**
  - ✓ Appel d'offres ouvert ou restreint
  - ✓ Procédure concurrentielle avec négociation (PA)
  - ✓ Dialogue compétitif
- **En-dessous du seuil européen : libre choix**
- Châteaugiron : **procédure adaptée «librement inspirée du dialogue compétitif».**



## Marché global de performance: Exemple de Châteaugiron

### **Des critères de choix « inhabituels »**

Critères	Pondération	Sous-critères	
<b>Objectif d'amélioration des performances</b>	<b>40%</b>	Qualité des améliorations d'aménagement proposées en vue d'optimiser la gestion du service aux usagers	20%
		Organisation dédiée (méthode, moyens réels, communication), réactivité	20%
<b>Qualité de service</b>	<b>35%</b>	Niveau de service proposé	15%
		Organisation dédiée (méthode, moyens réels, communication)	15%
		Engagement en faveur de l'insertion professionnelle ou de l'apprentissage (à proposer par le candidat)	5%
<b>Coût global sur la durée du contrat</b>	<b>25%</b>	Coût de réalisation (conception et travaux) Coût de l'entretien-maintenance	50



## Marché global de performance: Exemple de Châteaugiron

### ➡ Indicateurs de performance (1)

#### 1. Les objectifs de performance

- ✓ Sécurité et confort pour l'utilisateur et le riverain (*qualité de service*)
- ✓ Préservation des ouvrages et maintien en bon état de service
- ✓ Efficacité environnementale et acceptabilité

#### 2. Et leurs indicateurs associés, qualifiés de manière suivante

- ✓ Un champ d'application
- ✓ Une valeur minimale et/ou maximale
- ✓ Un délai/seuil/niveau de tolérance
- ✓ Le mode de contrôle, notamment « autocontrôle ».



## Marché global de performance: Exemple de Châteaugiron

### **Exemple d'indicateur de performance (2)**

#### *Sécurité et confort pour l'utilisateur et le riverain*

Référence	Indicateur N°5
OP01-I-05	Délai d'intervention lors d'une inondation
Un champ d'application	Toute zone d'activités confondues
Une valeur minimale et/ou maximale	Intervention sous 2h pour diagnostic sur site avec émission d'un constat de visite
Un délai de tolérance	plus ou moins 0h30
Le mode de contrôle	Date réception du constat sur site





## Marché global de performance: Exemple de Châteaugiron

### **Nécessaire contrôle de la performance**

- Outre les **pénalités** prévues en cours de chantier,
- Le contrat encadre spécifiquement les **pénalités** applicables à l'exploitant **en phase d'exploitation maintenance.**

#### Exemples :

- ✓ Non-respect de la fréquence des **visites périodiques**...
- ✓ En matière **d'accès** : Indisponibilité de tout ou partie du site (bâtiment ou espaces extérieurs) due au titulaire, non-atteinte d'un engagement de performance, Non-respect du niveau de service minimal...
- ✓ En matière de **rappports** : Remise des rapports mensuels de suivi des interventions, Remise des comptes rendus de visites périodiques, Manquement aux obligations de maintenance prévues au PTP...



## Marché global de performance: Exemple de Châteaugiron

### Rémunération du titulaire

- Des conditions de rémunération liées à **l'atteinte des objectifs de performance** :
  - ❑ mise en place d'une **retenue de rémunération systématique** prélevée sur le montant de chaque acompte
  - ❑ versée intégralement en cas d'atteinte des objectifs de performance durant les 2 premières années d'exploitation-maintenance
  - ❑ versée à 75% en l'absence de l'atteinte des objectifs.



**Merci de votre attention**

